



L.A.

Simulacrum ✓



Londres, le 4 mai 1916.

R.P. No.248.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Par dépêches des 6, 7 et 25 janvier dernier, XIII.C. 3/16, j'avais eu l'honneur de Vous exposer les dispositions du projet de loi sur le service militaire obligatoire en Grande-Bretagne et, le 25 février, je Vous envoyai le texte même de la loi intitulée "Military Service Act, 1916".

Dans mes rapports politiques Nos. 246 & 247, des 20 et 26 avril, j'appelai Votre attention sur les efforts tentés par M. Asquith pour faire accepter au Parlement une nouvelle demi-mesure, dont je Vous télégraphiai l'échec le 28 avril. Enfin, par télégramme du 2 courant, je Vous annonçai que le Gouvernement s'était rallié à la présentation d'un projet de loi introduisant le service militaire obligatoire général et immédiat.

Voici maintenant ce projet de loi, qui se présente comme un amendement du "Military Service Act, 1916" et dont la stipulation principale est que tout sujet Britannique du sexe masculin ayant actuellement ou ayant eu à n'importe quelle date depuis le 14 août 1915 sa résidence ordinaire en Grande-Bretagne et qui a atteint l'âge de 18 ans, mais pas encore celui de 41, est astreint au service militaire pendant la durée de la présente guerre. Il résulte de cette disposition que,

Au Département Politique,

AFFAIRES ETRANGERES,

B e r n e .



contrairement à la première loi, les hommes mariés et ceux qui ont atteint l'âge de 18 ans après le 15 août 1915 sont astreints au service. Il en résulte aussi, ainsi que le prévoyait déjà la première loi, que les sujets Britanniques qui ont maintenu leurs résidences ordinaires à l'étranger depuis une date antérieure au 14 août 1915 ne sont pas astreints au service.

Le projet ne fait aucune allusion à la situation des étrangers nés en Grande-Bretagne et devenus, de ce fait, sujets Britanniques, quoique j'ai, ainsi que Vous le savez et dès le 5 janvier dernier, attiré sur ce point l'attention du Gouvernement Britannique.

Ainsi que la première, la deuxième loi ne s'applique pas non plus à l'Irlande. Mais il existe, dans la Chambre des Communes, une certaine tendance à la rendre applicable également à cette partie du Royaume, vu les récents troubles de Dublin. Il ne semble toutefois pas que cette tendance prévau-
dra.

Quant au sort qui attend le projet de loi, il ne saurait être douteux. Il y aura peut-être quelques modifications de détail, mais le principe du service universel sera certainement adopté. Même le parti ouvrier ne sera pas intransigeant, car ce qui le choquait surtout c'est l'inégalité de traitement sanctionné par la première loi. De plus, il doit se dire qu'il échappera ainsi à la mobilisation industrielle qu'il craignait par dessus tout, ainsi que je l'indiquais dans mon rapport No. 246.

Ces derniers jours n'ont pas été favorables à l'Angleterre. Les troubles d'Irlande, quoique très vite réprimés, ont été plus sérieux qu'on ne pensait au début. Trois de leurs instigateurs viennent d'être fusillés et le sort de Sir Roger Casement est encore en suspens. Peut-être s'entirera-t-il à meilleur compte, car il sera difficile d'accumuler suffisamment de preuves contre lui, qui n'a pas été mêlé directement aux désordres.

Une autre victime de ces événements est le Chef-Secrétaire pour l'Irlande, M. Birrell, un charmant homme d'une culture très étendue, mais qui n'était aucunement fait pour un poste aussi singulièrement ingrat et difficile que celui que M. Asquith lui avait confié par amitié personnelle et de parti. M. Birrell a dû démissionner pour n'avoir pas su prévenir un mouvement qui se manifestait cependant assez clairement. Comme excuse M. Birrell fait valoir qu'il n'est pas intervenu, afin de ne pas présenter à l'étranger, en temps de guerre, un Royaume-Uni désuni.

Au reste, on m'assure que le parti révolutionnaire, celui des "Sinn Feiners" ou des adhérents de la "République Irlandaise", n'a pas de profondes racines en Irlande. Cette opinion paraît confirmée par le fait que tant M. Redmond, Chef des Nationalistes, que Sir E. Carson, Chef des Unionistes, n'ont pas pu assez condamner le dernier mouvement.

La nouvelle de la capitulation de Kut-El-Amara, quoique attendue depuis longtemps (comparer mon rapport du 25 janvier), a émotionné le public, qui insiste pour que l'on recherche et établisse toutes les responsabilités, quoiqu'il en soit des personnes, c'est le système qui est défectueux.

La Grande-Bretagne a l'habitude d'expéditions coloniales, où, avec de petites forces, on peut obtenir de gros résultats contre des peuplades mal-armées. Mais vouloir adopter cette méthode contre un peuple aussi essentiellement militaire que les Turcs, armés et dirigés par les Allemands, c'est aller en devant d'échecs certains, comme à Gallipoli et à Bagdad. Il serait grand temps que, dans l'intérêt de leur Pays, Gouvernement et Etat-Major Britanniques s'en rendissent compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

(Une annexe.)

Carlin